

France

A propos de « l'affaire » du Foyer Vietnam (rue Monge) : un procès peut en cacher un, deux, trois... autres

samedi 26 octobre 2013, par [NGUYEN Ngoc Giao](#) (Date de rédaction antérieure : novembre 2011).

Lorsque qu'un commando a pénétré au Foyer Vietnam (80 rue Monge, Paris 5^e) en cassant la porte puis en rentrant sans ménagement dans le domicile situé à l'étage du couple Vo Van Than & Ly Hong Ngoc (opération menée à 8h du matin le 12 novembre 2011, en plein week-end du 11 novembre), notre journal [*Diendan*] s'est contenté de relater les faits et de fournir aux lecteurs vietnamophones quelques éléments d'information susceptibles d'expliquer cet agissement qui n'était pas à l'honneur le l'Union générale des Vietnamiens de France (UGVF) ni à celle de l'Ambassade de la République socialiste du Vietnam (locataire des locaux du Foyer, et en ayant confié la gestion à l'UGVF depuis 1976).

Des actions en justice étant actuellement en cours (procès en correctionnelle pour violation de domicile prévu le 30 août prochain ; audience de conciliation devant le Conseil des Prud'hommes en septembre pour le contentieux opposant l'UGVF, employeur, et Vo Van Than, employé ; demande d'expulsion de la famille Vo Van Than par l'Ambassade de la RSV, ordonnance du tribunal et appel examiné au mois de décembre prochain ...), nous avons pensé qu'il était sage d'attendre l'issue de ces procès afin de donner aux lecteurs une vue claire de l'affaire dans son ensemble. Or, plusieurs lecteurs - parmi lesquels, nombre d'adhérents et d'anciens membres de l'UGVF - ont contacté notre rédaction pour nous faire part de leur incompréhension mêlée d'indignation à la suite d'un texte (en français et en vietnamien) publié dans le numéro de juillet 2012 de *Đoàn Kết* (organe officiel de l'UGVF) et mis sur le site de l'UGVF [1] ; pour des raisons que l'on n'explique pas, ce texte a été mis, retiré, remis, retiré... sur ce site).

En attendant de présenter une enquête détaillée à l'issue des procès, nous sommes déjà amenés à apporter quelques précisions afin que nos lecteurs puissent décoder ce texte assez incongru et combler les omissions (volontaires ou non) qui le rendent incompréhensible :

1. Dans ce communiqué, il est affirmé que « à partir d'octobre 2000 (...), l'UGVF a confié la gestion (du Foyer Vietnam) à un nouvel exploitant en contrepartie du paiement des charges et de 10 000 Francs. Ce dernier a travaillé avec M. Vo Van Than à compter de janvier 2001. L'UGVF ne connaît pas le contenu des contrats et des conditions qui lient les deux parties et n'a pas été consulté quant à l'entrée de M. Vo Van Than dans la gestion du foyer. A compter du mois de janvier 2001, M. Vo Van Than a encaissé directement la totalité des recettes et a reversé uniquement à l'UGVF, sur le compte dédié au Foyer, un montant couvrant les loyers, les frais fixes prélevés (eau, électricité, gaz, assurance) et une somme d'environ 1000 à 1500 euros par mois ».

Il n'aura pas échappé à la sagacité d'un lecteur attentif que l'identité de ce « nouvel exploitant » est volontairement dissimulée et que la précision selon laquelle l'UGVF n'aurait pas été consultée pour le recrutement de Monsieur Than ne résiste pas à une analyse approfondie de la situation. Sans qu'il soit besoin de rappeler que Monsieur Than est au service du Foyer Vietnam et donc de l'UGVF

depuis plus de 10 ans, le seul témoignage de Tran Tu Nghia, ancien président de l'UGVF, suffit à corriger le mensonge contenu dans cet article curieusement anonyme. Dans une lettre adressée à la direction actuelle de l'association, M. Nghia précise en effet qu'il en a bien été informé par M. Nguyen Duc Phuong (l'« exploitant » non nommé) du recrutement de Monsieur Than et que l'ensemble de la direction de l'UGVF a donné son accord à ce recrutement. Monsieur Nguyen Binh, mandataire de l'ambassade (cf .infra) a lui-même indiqué, en novembre 2011, au service de police que Monsieur Than était un salarié non déclaré. De même, le compte bancaire « Foyer Vietnam UGVF » a pour seul mandataire ayant pouvoir pour signer les chèques et retirer des fonds, un responsable actuellement vice-président de l'UGVF.

Aussi, l'UGVF reconnaît pour la première fois dans cet article percevoir des fonds du fonctionnement du Foyer Vietnam. Il est vrai que la perception de la recette de la cantine de la rue Monge par l'UGVF n'a jamais fait l'objet de compte rendu ou de rapport par l'UGVF et que les chiffres avancés sont, selon nos sources, largement minorés et font fi des remises régulières en espèce faites à la direction de l'UGVF d'abord par M. Nguyen Duc Phuong puis par Than à son départ. Mais l'UGVF, qui ne s'est jamais soucié de tenir une comptabilité sur le fonctionnement du Foyer Vietnam, tente de sauver la face en accusant Than d'encaisser des recettes à son profit. Il est vrai que comme le dit le dicton français, « *qui veut abattre son chien dit qu'il a la galle* ».

2. « *Entre novembre 2010 et mars 2011, un comité de l'UGVF a été monté pour trouver un accord avec M. Vo Van Than sur l'usage du foyer. En mars 2011, devant l'échec des discussions et face à une privatisation totale du foyer par M. Vo Van Than, l'UGVF a décidé de restituer les locaux à l'Ambassade du Viet Nam (titulaire du bail portant sur le Foyer Monge)* », dit ensuite le communiqué.

L'expression « privatisation totale » constitue un abus de langage bien commode qui, là encore, ne correspond pas à la réalité car, selon nos informations, le compte bancaire du Foyer Vietnam a été alimenté régulièrement par des versements de Monsieur Than jusqu'à la fermeture administrative de la cantine à la fin de l'année, ce qu'un tribunal pourra aisément vérifier. Observons également que l'article n'indique pas les raisons de l'échec des discussions entre les parties. Selon nos sources, les grandes lignes d'une solution avaient été trouvées entre M. Than et le comité de réconciliation, mais l'accord a été rejeté par la direction de l'UGVF. A la suite de ce rejet, M. Nguyen Dac Minh, membre du comité, a donné sa démission de la direction de l'UGVF en signe de protestation.

Quant à la restitution à l'Ambassade par l'UGVF, elle est formulée dans une lettre en date du 10 mai 2011 sans que les organes décisionnaires de l'association n'aient été consultés. Depuis cette date, officiellement, la représentation diplomatique du Vietnam est responsable de la gestion du Foyer.

3. Cette transmission de pouvoir va se dérouler au cours de la période où Monsieur l'ambassadeur Le Kinh Tai quitte son poste, remplacé par M. Duong Chi Dung (qui ne présentera ses lettres de créances que le 22 décembre 2011). Il ne nous est pas possible de préciser la responsabilité personnelle des fonctionnaires qui ont pris part aux décisions concernant le Foyer (on apprend le départ précipité en juin 2012 de la personne responsable des « affaires Vietkieu » et le départ imminent d'un conseiller « secrétaire de la section du Parti communiste de l'Ambassade...).

Toujours est-il que selon des documents officiels de l'Ambassade, mandat a été donné à M. Nguyen Binh, un chef d'entreprise né en France, de nationalité française, pour gérer le Foyer à partir du 2 septembre 2011.

C'est en revendiquant ce titre, qu'il est entré en cassant les vitres et en forçant la serrure au 80 rue Monge le 12 novembre 2011, en compagnie de huit ou neuf « amis ». Et c'est toujours à ce titre que M. Binh comparaitra le 30 août prochain devant le tribunal correctionnel de Paris pour « violation de

domicile » à l'instar des délinquants de droit commun (poursuite décidée par le Procureur de la République de Paris).

On y reviendra au moment du procès, mais notons que le 11 novembre 2011 vers 20h, des membres de l'UGVF ont reçu par email un communiqué signé de la Présidente de l'UGVF (datée du 4 novembre), affirmant que l'UGVF bénéficiait d'un mandat de l'Ambassade pour gérer le Foyer. Signé une semaine auparavant, ce communiqué a été rendu public la veille de l'opération commando ! On ne comprend plus rien : l'UGVF a-t-elle rendu le Foyer à l'Ambassade ou continue-t-elle d'être « mandatée » par celle-ci ? Et *quid* du mandataire nommé le 2 septembre 2011, directeur des opérations du commando ? La seule explication plausible est que, la veille de l'opération, on était certain, du côté de l'UGVF comme du côté d'un certain « service » à l'ambassade, de son succès.

Les choses se sont passées autrement. Le Quartier Latin n'est pas un endroit où l'on peut expulser sans décision de justice comme cela s'est produit à Tien Lang ou Van Giang où des paysans ont été expropriés brutalement par des policiers, des militaires et/ou des voyous.

Les organisateurs de cette tentative de coup de force ont sans doute cru que le fait d'agir sous le couvert d'une ambassade leur assurerait une impunité pour leur action. C'était sans compter sur l'indépendance du parquet de Paris qui a contraint les policiers du 5^e à agir pour faire cesser l'action du commando.

4. L'incompréhension des lecteurs du communiqué de l'UGVF s'explique, parce que tous ces faits sont passés sous silence. On ne parle pas de la violation de domicile qui sera jugée le 30 août prochain. On ne parle que de l'ordonnance d'expulsion qui n'est pas définitive (c'est la Cour d'appel de Paris qui devra statuer en décembre prochain). Quant au contentieux prudhommal, l'UGVF se présente comme une victime, alors que pendant dix années consécutives, elle a employé « au noir » un chef cuisinier qui a réussi à faire du Foyer un endroit accueillant et de bonne tenue, apprécié des étudiants de tous pays, des gens du quartier, et de nombreux Vietnamiens de Paris ou de passage.

L'indignation fut vive quand on a osé semer le doute sur l'origine des fonds que M^{me} Ly (compagne de Vo Van Than) a pu réunir pour ouvrir un restaurant (24 rue de la Montagne Sainte Geneviève, Paris 5^e). Nous avons pu sans difficulté consulter les registres et les reconnaissances de dette consenties par des amis (parmi les 2 500 personnes qui ont signé une pétition de soutien) qui lui ont prêté 117 000 euros. Elle a pu avec ces prêts s'acquitter de 100 000 euros sur les 150 000 euros dus au précédent restaurateur, qui, connaissant l'affaire du Foyer Monge, lui a consenti un crédit de 50 000 euros pour régler le solde. Faut-il préciser que les créanciers ont tous accordé des prêts sans intérêt, dans l'espoir d'être remboursés dans quelques années, lorsque le nouveau restaurant tiendra ses promesses de fréquentations comme cela semble être le cas depuis deux mois ? Ou plus tôt que prévu, si le Conseil des Prudhommes prononce des indemnités pour licenciement abusif ?

Au-delà de l'aspect pécuniaire, on peut déplorer l'atteinte irréparable infligée à l'image du Vietnam et à la communauté vietnamienne de Paris par le « scandale » du Foyer Monge. Comment une vengeance personnelle a-t-elle pu entraîner une association au passé des plus honorables et une représentation diplomatique dans cette spirale de bêtises et de procès ? Le mal est fait, mais une partie du mal peut encore être réparé, pour éviter de prolonger un conflit fratricide inutile qui n'a que trop duré.

Il semble que Hanoi ait été pris de court par les agissements de certains services dans son ambassade, et l'ambassadeur mis devant le fait accompli. D'anciens dirigeants de l'UGVF ont vivement réagi à la lecture de ce fameux communiqué. Peut-on espérer que les uns et les autres sauront se ressaisir et trouver, avant qu'il ne soit trop tard, un accord avec les victimes ? Cela dans l'intérêt de toute la communauté vietnamienne en France et afin de réparer les préjudices avérés.

Nguyen Ngoc Giao

P.-S.

* <http://www.diendan.org/viet-nam/un-proces-peut-en-cacher-un-deux-trois-autres>

Notes

[1] www.ugvf.org